

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-12**

Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le vingt et un mars, à 10h30, le  
En exercice : **15** conseil municipal de la commune, convoqué le **16 mars 2026**,  
Présents : **14** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes,  
Votants : **15** sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier BARTHELEMY

**Présents :**

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Véronique DUBOIS, Jean-Philippe HALBERT, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Yuna RAUX, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG, Alix PAOLILLO.

**Absents excusés donnant pouvoir :**

Jean-Christophe BRUNEL donne procuration à Bernard BOURSIER

**Absents :**

Monsieur Mathis FORTUNATO a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Elections des adjoints au Maire**

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à quatre.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints s'effectue par scrutin secret et par liste de candidats, dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination sur la liste.

Déroulement du vote :

Une liste de 4 candidats a été présentée :

- M. BOURSIER Bernard
- Mme LAPASSET Evelyne
- M. CAMINITA Christian
- Mme FABBRI Céline

Le vote a été effectué selon les conditions réglementaires.

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260321-lmc120260000037-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Résultat par candidat :

- M. BOURSIER Bernard 12 voix
- Mme LAPASSET Evelyne 12 voix
- M. CAMINITA Christian 12 voix
- Mme FABBRI Céline 12 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, les candidats sont proclamés adjoints au Maire.  
Classement selon l'ordre de la liste présentée :

- M. BOURSIER Bernard est élu Premier adjoint
- Mme LAPASSET Evelyne est élue Deuxième adjointe
- M. CAMINITA Christian est élu Troisième adjoint
- Mme FABBRI Céline est élue Quatrième adjointe

Les intéressés ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,  
Olivier BARTHELEMY**



**Le Secrétaire de Séance  
Mathis FORTUNATO**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20260321-lmc120260000037-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

